



**ARRONDISSEMENT D'ANJOU**  
**SUIVIS DU SOMMET DU 4 AVRIL 2002**  
**BILAN**  
**JUIN 2005**

**Réalisations 2002-2004**  
**Prévisions 2005**



## LES SUIVIS DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Dans le cadre de la nouvelle Ville, Anjou tenait le 4 avril 2002 un Sommet d'arrondissement. Lors de ce Sommet, 50 citoyens, les élus et quelques employés cadres de l'arrondissement, ont identifié des actions prioritaires. Ces actions permettaient d'agir concrètement sur une série de grands enjeux répartis à l'intérieur de 9 grands thèmes.

Ce document a été produit par le Secrétariat du Sommet de Montréal, en collaboration avec la direction de l'arrondissement. Il présente les réalisations 2002-2004 et les prévisions 2005 des suivis mis de l'avant par l'arrondissement. L'information est regroupée par thèmes, enjeux et actions. Elle montre le suivi donné à chacune des actions qui ont fait consensus le 4 avril 2002, à partir du texte même du rapport de cet événement.

### Les résultats

Comme le montre le tableau, 63 actions avaient été identifiées. À l'exception de 13, plus de 50, soit 87 % ont fait l'objet d'un suivi, 29 sont terminées soit 46 %. Les actions dont le suivi a été reporté l'ont été par manque de ressources ou parce qu'impossibles à réaliser.

Cette demande issue des citoyens a influé sur une partie importante du budget d'immobilisation d'Anjou. L'essentiel des dépenses d'immobilisation a été consacré au réseau routier (2,3M\$/an), au renouvellement du parc de véhicules (1,5M\$), aux infrastructures en eau (1M\$) et à la qualité de la vie : les parcs (1,25M\$), les arbres (100,0\$), la piste cyclable (300,0\$).

Les participants au Sommet d'arrondissement ont clairement -et à de nombreuses reprises- exprimé leur volonté de voir Anjou conserver une large autonomie à l'intérieur de la nouvelle ville. Les enjeux identifiés allaient de la répartition de l'enveloppe budgétaire, au pouvoir de réglementer, en passant par l'identification des citoyens à Anjou, devenu un arrondissement à l'intérieur d'un ensemble plus vaste. La question du transport, routier et en commun a retenu l'attention, tant en fonction du développement économique que du développement social et communautaire et a fait l'objet de consensus dans quatre des thèmes généraux.

### Les faits saillants 2002-2004

**Au chapitre de développement économique**, la création et le financement d'un CLD autonome (il desservait auparavant Anjou et Montréal-Nord) constitue une

réalisation attendue. Les autres actions attendues sont traitées au chapitre du transport.

**Au chapitre du développement social et communautaire**, la reconnaissance et le soutien accordés au Regroupement des organismes communautaires et humanitaires d'Anjou (ROCHA), le maintien et même une légère augmentation du financement des organismes, la pratique de consultation régulière des organismes, le maintien de la tarification en usage, les travaux d'accessibilité à l'immeuble de la Mairie et l'adaptation des trottoirs aux arrêts pour les autobus à plancher bas sont autant de réponses aux consensus du sommet.

**Au chapitre de l'habitation**, les demandes pour des logements sociaux ou abordables ne peuvent se concrétiser faute de terrains disponibles. Anjou demeure toutefois attentif aux possibilités qui pourraient survenir.

**Au chapitre de la vie démocratique et du partenariat**, la nouvelle charte de la ville accorde une décentralisation de pouvoirs à Anjou et maintient le principe d'un lieu de décision rapproché des citoyens. Les citoyens ont maintenu leur engagement envers leur communauté et ils participent aussi nombreux qu'avant aux assemblées. Sur la question du partage du budget, la Ville s'oriente maintenant vers la formule du budget dynamique plutôt que la formule traditionnelle du budget historique.

**Au chapitre de sécurité publique**, l'action des policiers a ciblé les parcs, les places publiques et la proximité des écoles et a été au cœur de la mobilisation pour la prévention chez les jeunes, avec les écoles et les organismes du milieu. Le projet de «premier répondant» (soins pré-hospitaliers d'urgence) a franchi les étapes de planification et de négociation.

**Au chapitre de l'aménagement urbain et du transport**, les demandes du sommet étaient nombreuses et majeures. D'une part, le volet local du plan d'urbanisme a été réalisé et adopté par Anjou, tandis que la nouvelle charte a consacré son pouvoir de réglementation. En ce qui concerne les quatre projets de transport mentionnés, deux demandes ont été suivies d'effet: la localisation des futures stations de métro donne raison à Anjou et une entente Québec-Montréal a été conclue pour la rue Notre-Dame.

**Au chapitre du développement durable et de l'environnement**, une centaine d'arbres a été plantée chaque année, tandis que plusieurs parcs ont reçu de nouveaux investissements. Le réseau cyclable compte maintenant 14 km.

**Au chapitre d'infrastructures et d'entretien urbain**, Anjou a bénéficié de sommes légèrement supérieures à celles dont il disposait antérieurement; elles ont été affectées notamment au réseau routier, au parc de véhicules et à la décontamination des sols.

**Au chapitre de la culture, des loisirs et des sports**, la tarification a été maintenue, comme le demandait le consensus; des consultations ont eu lieu et la climatisation et le chauffage ont fait l'objet de rajeunissement dans les locaux du service (bibliothèque, édifice administratif et Mairie).

### **Les impacts**

Trois ans après le sommet du printemps 2002, on peut constater quelques changements majeurs.

#### *La revendication principale, l'autonomie*

Cette revendication du maintien de l'autonomie d'Anjou a trouvé dans la charte de la Ville une réponse à la plupart des enjeux identifiés. En cours de route, l'engagement des citoyens et des organismes communautaires n'a pas fléchi. Ils ont trouvé un lieu de concertation dans la reconnaissance et le soutien au ROCHA.

#### *Le niveau des investissements publics*

Les investissements publics sont demeurés les mêmes, en légère augmentation.

#### *Le développement économique*

Le CLD Anjou apparaît maintenant comme un nouvel outil, au financement consolidé et appartenant en propre aux entreprises d'Anjou.

*En transport, du progrès reste à faire*

En matière de transport, des questions majeures et de grands projets demeurent à l'étude et requerront des ressources considérables.

<b>Suivi des actions</b>	<b>Nb</b>	<b>%</b>
Réalisées	19	30
Réalisées de façon récurrente	10	16
En cours de réalisation avec volets complétés	9	14
En cours de réalisation	10	16
Non réalisées	15	24
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>100</b>
<b>Modifiée(s)</b>	1	

### **Remerciements**

Anjou remercie les citoyens qui ont participé à cet effort d'identification de priorités qu'a été le Sommet, ainsi que ceux, nombreux, qui ont collaboré à leur mise en œuvre.

**Ce document a été produit par le Secrétariat du Sommet de Montréal, en collaboration avec la direction de l'arrondissement.**



ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b></p> <p><b>Enjeu 1</b> Être compétitif.</p> <p><b>Action 1</b>  Augmenter le transport efficace des biens et des personnes par: Notre-Dame, prolongement de la 25 vers la 440, boulevard Bourget, le métro et un meilleur transport en commun (24 h).</p>	<p><b>En cours de réalisation, avec volets complétés</b>  Les sites déterminés au stade de la planification pour le prolongement du métro sont ceux que préconisait Anjou : station à l'angle Galeries d'Anjou et Bélanger et station à l'angle Châteauneuf et Roi-René.</p>	<p>La ligne d'autobus no 39 a été prolongée dans le parc industriel, en juin 2005; de nouveaux prolongements sont déjà à l'étude.</p>			
<p><b>Action 2</b>  Prise de décision à proximité des services (décentralisation et réglementation facilitante) et compétitive avec les autres couronnes.</p>	<p><b>Réalisée</b>  La nouvelle charte de la Ville accorde une décentralisation de pouvoirs à Anjou et maintient le principe d'un lieu de décision rapproché des citoyens pour tout ce qui concerne les services de proximité et l'identité de l'arrondissement.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b></p> <p><b>Enjeu 1</b> Être compétitif.</p> <p><b>Action 3</b> Favoriser le développement sectoriel dans l'est : pétrochimie, nanotechnologie, logistique et distribution.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p>	<p>Le projet de centre d'innovation de la PME progresse; il sera situé à l'est d'Anjou et desservira tout le territoire de l'Est de Montréal.</p>			
<p><b>Enjeu 2</b> Soutien aux entreprises.</p> <p><b>Action 1</b> Arrimage des structures aux besoins réels des entreprises locales.</p>	<p><b>En cours de réalisation, avec volets complétés</b></p> <p>Le Centre local de développement (CLD) d'Anjou a été créé à cette fin, en étroite symbiose avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises d'Anjou; le Maire de l'arrondissement en assume la présidence.</p>	<p>Le CLD est en opération depuis avril 2005; l'arrondissement fournit plusieurs ressources humaines pour son fonctionnement.</p>		<p>235 000 \$ par an</p>	<p>Participation du secteur des affaires et du communautaire -Carrefour jeunesse-emploi -Chambre de commerce -Association des industriels d'Anjou -des organismes gouvernementaux comme la CLÉ -entreprises d'économie sociale représentées par Abaco</p>

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b></p> <p><b>Enjeu 2</b></p> <p>Soutien aux entreprises.</p> <p><b>Action 2</b></p> <p>Assurer l'expertise et le financement adéquat de ces structures.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>Le financement du CLD est assuré par entente entre la Ville et le gouvernement du Québec (Voir action 1).</p>				
<p><b>Action 3</b></p> <p>Développement de la main-d'œuvre arrimé aux besoins des entreprises locales.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p>	<p>Cette activité fait partie du programme de travail du CLD à compter de 2005.</p>			
<p><b>Enjeu 3</b></p> <p>Enrichissement collectif (pôle est).</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Mettre en place des incitatifs économiques locaux comme retombées du développement économique.</p>	<p><b>Réalisée</b></p>	<p>Au programme à compter de 2005. Le fonds local d'investissement (FLI) qui doit servir au démarrage et à la consolidation d'entreprises, sera l'outil du CLD pour réaliser cet objectif. (Ce fonds existait déjà, mais était partagé entre Anjou et Montréal-Nord).</p>			

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b></p> <p><b>Enjeu 3</b></p> <p>Enrichissement collectif (pôle est).</p> <p><b>Action 2</b></p> <p>Assurer le financement des organismes locaux, qui favorisent le développement de la main-d'œuvre aux projets des résidents locaux.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>Le financement du CLD Anjou est assuré par entente entre la Ville et le gouvernement du Québec (voir actions précédentes).</p>				
<p><b>Action 3</b></p> <p>Favoriser le partenariat entre les donateurs d'ordre, les entrepreneurs, les travailleurs et les travailleurs autonomes.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p>	<p>Au programme du CLD en 2005.</p>			<p>Les partenaires déjà mentionnés à l'enjeu 2, action 1 sont déjà regroupés dans le CLD</p>
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE</b></p> <p><b>Enjeu 1</b></p> <p>Développement social et communautaire.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Habitation – investir dans le logement social dans le but de lutter contre la pauvreté.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p> <p>La pénurie de terrains ne permet pas pour le moment de réaliser d'autres logements sociaux que les 400 actuellement existants. (4 immeubles et 50 logements).</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE</b></p> <p><b>Enjeu 1</b></p> <p>Développement social et communautaire.</p> <p><b>Action 2</b></p> <p>Transport – améliorer et adapter le transport en commun selon le besoin et la réalité de l'arrondissement d'Anjou.</p>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>Les améliorations pour la desserte du secteur industriel sont en cours (voir Développement économique, enjeu 1, action 1).</p>				
<p><b>Action 3</b></p> <p>Accessibilité des services – améliorer l'accessibilité des services (transport, tarification, aménagement des lieux, etc.)</p>	<p><b>En cours de réalisation, avec volets complétés</b></p> <p>Les trottoirs aux arrêts d'autobus sur les lignes desservies par des autobus à plancher bas ont été adaptés pour en faciliter l'accès.</p> <p>Des travaux ont été réalisés à l'Hôtel de ville pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Par ailleurs, la tarification en vigueur a été maintenue pour ce qui est de l'accès aux services.</p>	<p>Une demande sera acheminée pour profiter du programme d'accessibilité universelle.</p>			

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE</b></p> <p><b>Enjeu 2</b></p> <p>Soutien aux organismes communautaires.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Locaux – rendre accessibles des locaux additionnels (ex.: construire un centre communautaire). Modifier le zonage pour permettre aux organismes de s'établir dans le milieu urbain.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p> <p>De telles modifications ne sont pas prévues. Et l'action proposée est en partie impossible à concrétiser car, il n'est pas possible de changer le zonage, sauf pour des utilisations très précises, comme un foyer pour femmes victimes de violence.</p>	<p>Une étude est en cours pour construire un centre multifonctionnel où tous les organismes seront regroupés, en remplacement de l'école abritant présentement le centre communautaire Chénier.</p> <p>Un comité d'évaluation des besoins a été formé. Il regroupe les représentants de 7 organismes du milieu.</p>			<p>Comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou</p> <p>Objectif Sécurité Anjou</p> <p>Association des retraités de l'enseignement Anjou</p> <p>Service d'aide communautaire d'Anjou</p> <p>Club aquatique les Fouiqs d'Anjou</p> <p>Culture à la carte</p> <p>Éveil musical d'Anjou</p>

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE</b></p> <p><b>Enjeu 2</b></p> <p>Soutien aux organismes communautaires.</p> <p><b>Action 2</b></p> <p>Financement – maintenir, augmenter et développer un mode de financement pour les organismes (locaux, services, etc.).</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>Le financement des organismes locaux a été maintenu et même augmenté de 20 000 \$ (04 et 05).</p> <p>Anjou soutient annuellement plus de 70 associations et organismes actifs en développement social et communautaire, en sport, loisir et culture.</p> <p>Le financement de la Fête de la Famille a été maintenu au cours des 4 dernières années.</p>			50 000 \$	<p>Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références Anjou (CHORA)</p> <p>(ROCHA) Regroupement des organismes communautaires et humanitaires d'Anjou</p> <p>Maison des jeunes</p> <p>Service bénévole d'entraide</p> <p>Service d'aide communautaire (SAC)</p>
<p><b>Action 3</b></p> <p>Soutien technique, matériel et professionnel; maintenir et développer les acquis.</p>	<p><b>En cours de réalisation, avec volets complétés</b></p> <p>Les acquis ont été maintenus et les organismes hébergés.</p> <p>La réévaluation du soutien de l'arrondissement a été faite avec les présidents des organismes concernés.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE</b></p> <p><b>Enjeu 3</b></p> <p>Concertation locale.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Reconnaissance des organismes – reconnaître le rôle de la table de concertation du ROCHA (Regroupement des organismes communautaires et humanitaires d'Anjou) dans le développement social et communautaire local. Consulter le ROCHA sur les enjeux du développement social et communautaire local.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>Le rôle de la table de concertation du ROCHA a été reconnu et elle est régulièrement consultée.</p> <p>Le plan de développement social a été amorcé en 2004.</p>	<p>Une consultation est prévue</p>			<p>La vingtaine d'organismes regroupés dans le ROCHA</p>
<p><b>Action 2</b></p> <p>Financement de la table de concertation locale (ROCHA) au même titre que les autres tables de quartier des arrondissements de Montréal.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>Anjou a obtenu que le fonctionnement de la table soit financé par le programme municipal des tables de concertation (12 000 \$ en 2004).</p>	<p>(12 000 \$ en 2005)</p>		<p>24 000 \$</p>	<p>ROCHA</p>

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE</b></p> <p><b>Enjeu 3</b></p> <p>Concertation locale.</p> <p><b>Action 3</b></p> <p>Que l'arrondissement participe et soutienne la concertation locale, notamment dans les comités de travail, les forums d'orientation de l'arrondissement et autres événements.</p>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>Anjou privilégie la concertation locale par les comités de travail.</p> <p>Un agent de développement social se consacre exclusivement à cette tâche.</p>				<p>Selon la nature du comité de travail</p>
<p><b>THÈME : HABITATION</b></p> <p><b>Enjeu 1</b></p> <p>Absence de logements abordables.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Développer une vision globale de l'habitation où le souci d'équilibre des réponses aux besoins des citoyens est pris en considération.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p> <p>Cette demande est pratiquement impossible à réaliser à cause de l'absence de terrains disponibles. Il faut se rappeler qu'Anjou 80 offre actuellement 552 logements abordables.</p>	<p>L'arrondissement est attentif aux possibilités qui pourraient se présenter de construire un immeuble supplémentaire.</p>			

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : HABITATION</b></p> <p><b>Enjeu 1</b> Absence de logements abordables.</p> <p><b>Action 2</b> Utiliser le programme « accès logements » pour développer des unités de logements abordables.</p>	<p><b>Non réalisée</b> Pratiquement impossible à réaliser à cause de l'absence de terrains disponibles.</p>				
<p><b>Enjeu 2</b> Accroissement de la pauvreté.</p> <p><b>Action 1</b> Développer des partenariats privés, publics et communautaires afin de décloisonner les actions et interrelations (habitation).</p>	<p><b>Non réalisée</b> Action reportée.</p>				
<p><b>Action 2</b> Identifier un porteur de dossier dans l'arrondissement concernant l'habitation et son impact sur la pauvreté.</p>	<p><b>Non réalisée</b> Action reportée.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : VIE DÉMOCRATIQUE ET PARTENARIAT</b></p> <p><b>Enjeu 1</b></p> <p>Partenariat: pourquoi collecter inégalement lorsque leur distribution dit « équitable aux prorata de la population ». Exemple: le service est différent parce que le budget est plus petit (enveloppe de dépenses).</p> <p>Collecte différente de taxation par arrondissement, taxe d'eau, surplus ou déficit de déneigement.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Établir la dotation des arrondissements en tenant compte de leur contribution financière à la grande Ville.</p>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>Il faut noter que l'arrondissement conserve 20% des taxes générées par le développement économique (nouvelles entrées de taxes).</p>	<p>La question est à l'étude sur une nouvelle approche de budgétisation le «budget dynamique » (par opposition au « budget historique»).</p>			
<p><b>Action 2</b></p> <p>Budget selon les priorités de l'arrondissement et non selon l'équité (exemples: population, ratio des richesses, coût collectif et locaux). Discussion du budget et priorité par une équipe comprenant un nombre de participants Montréalais et Angevins.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p>	<p>L'approche dite du « budget dynamique » répond en partie à cette demande. En considération pour 2006.</p>			

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : VIE DÉMOCRATIQUE ET PARTENARIAT</b></p> <p><b>Enjeu 1</b></p> <p>Partenariat: pourquoi collecter inégalement lorsque leur distribution dit «équitable aux prorata de la population». Exemple: le service est différent parce que le budget est plus petit (enveloppe de dépenses).</p> <p>Collecte différente de taxation par arrondissement, taxe d'eau, surplus ou déficit de déneigement.</p> <p><b>Action 3</b></p> <p>Un partenariat démocratique: pourquoi les services doivent être équitables au niveau budgétaire lorsque les revenus que perçoit la grande Ville, des arrondissements sont inéquitables via les enveloppes budgétaires.</p>					
	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>En créant la nouvelle ville, le gouvernement du Québec lui a fixé la responsabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'assurer un certain nombre de services pour l'ensemble des citoyens (transport, police, pompiers, etc.);</li> <li>- d'établir une forme de péréquation pour assurer le développement de l'ensemble</li> </ul> <p>Cette situation crée un processus continu de négociation.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : VIE DÉMOCRATIQUE ET PARTENARIAT</b></p> <p><b>Enjeu 2</b></p> <p>Démocratie: ne pas se faire engloutir par la grande Ville.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Enveloppe budgétaire qui devrait être négociée par des intervenants de l'arrondissement et de la grande Ville. Une fois l'enveloppe négociée, l'arrondissement a un statut «juridique» sur toute prise décisionnelle.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>Il y a négociation avec les représentants de l'arrondissement pour déterminer l'enveloppe budgétaire, mais c'est ultimement le conseil de ville qui décide.</p> <p>Une fois cette enveloppe déterminée (on l'appelle « dotation de l'arrondissement »), l'arrondissement est responsable de l'utilisation de son budget.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : VIE DÉMOCRATIQUE ET PARTENARIAT</b></p> <p><b>Enjeu 2</b></p> <p>Démocratie: ne pas se faire engloutir par la grande Ville.</p> <p><b>Action 2</b></p> <p>Décentraliser les vrais pouvoirs de contrôle, de gestion et d'organisation.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>La nouvelle charte la Ville de Montréal accorde une décentralisation de pouvoirs à Anjou et maintient le principe d'un lieu de décision rapproché des citoyens pour tout ce qui concerne les services de proximité et l'identité de l'arrondissement.</p> <p>Le directeur de l'arrondissement participe aux groupes de travail du chantier sur la démocratie sur la politique de consultation et de participation publiques ainsi que sur la Charte des droits et responsabilités des citoyens, y faisant valoir les points de vue des gens d'Anjou.</p>				
<p><b>Action 3</b></p> <p>S'autogérer ; service-citoyen</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>La nouvelle charte de la Ville de Montréal accorde une décentralisation de pouvoirs à Anjou et maintient le principe d'un lieu de décision rapproché des citoyens pour tout ce qui concerne les services de proximité et l'identité de l'arrondissement.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : VIE DÉMOCRATIQUE ET PARTENARIAT</b></p> <p><b>Enjeu 3</b></p> <p>Une contradiction : «Transposer l'implication des Angevins au niveau de la métropole sans pour autant voir diminuer le sentiment d'appartenance et de fierté face à l'arrondissement» Réf. : Profil, page 15.</p> <p>On ne peut pas transposer un sentiment d'appartenance.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>L'implication de la population à Anjou, dans tous les domaines et paliers gouvernementaux est très élevée, comme preuve, notre taux de participation est très élevé puisqu'il y a une très forte participation de la population lors d'assemblées publiques.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>Trois ans après la fusion, on constate que les citoyens d'Anjou sont demeurés aussi fortement engagés envers leur communauté. La présence aux assemblées est demeurée la même.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE</b></p> <p><b>Enjeu 1</b></p> <p>Mettre sur pied un service de «premier répondant» à offrir par le Service d'incendie. Ce service n'existe pas et c'est un besoin identifié. Donc, une intervention pré-hospitalière systématisée.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Se munir d'une étude conjointe en partenariat avec les syndicats (pompiers) et Urgence-Santé.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>L'étude a été réalisée conjointement par le syndicat et la Ville.</p>				<p>Association des pompiers de Montréal, Urgence-Santé</p>
<p><b>Action 2</b></p> <p>Obtenir le soutien financier du ministère de la Sécurité publique et/ou du ministère de la Santé et des Services Sociaux pour l'obtention, notamment d'équipements efficaces.</p>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>Les échanges se poursuivent avec le gouvernement du Québec et ses agences sur ces questions.</p>	<p>L'implantation du service devrait se faire progressivement dans les arrondissements (à tour de rôle) à compter de l'automne 2005.</p>			
<p><b>Action 3</b></p> <p>Participer à la formation: institutions; milieu scolaire; municipalités arrondissements.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p> <p>Il fallait d'abord faire les études et en arriver à une entente avec le gouvernement du Québec.</p>	<p>Cette action pourra commencer avec le début de l'implantation (voir action 2).</p>			

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE</b></p> <p><b>Enjeu 2</b></p> <p>Augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyens d'Anjou.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Implication soutenue de la police communautaire (avec le milieu/acteurs locaux).</p>	<p><b>Réalisée de façon récurrente</b></p> <p>Des améliorations notables ont été apportées à ce chapitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-policiers à vélo (4 patrouilleurs) : rues et parcs</li> <li>-support des cadets de la police</li> <li>-autres démarches de la part du commandant du poste 46.</li> </ul>	<p>Une attention particulière a été apportée au secteur limitrophe Anjou–St-Léonard, entre le parc industriel de St-Léonard et les habitations d'Anjou. De mai à septembre, les policiers vont y faire la patrouille. On y surveille aussi les sources de bruit et de la poussière générée par les entreprises saisonnières qui y sont établies.</p>			Entente de partenariat Anjou / St-Léonard
<p><b>Action 2</b></p> <p>Augmentation de la présence policière aux endroits stratégiques.</p>	<p><b>Réalisée de façon récurrente</b></p> <p>Particulièrement dans les parcs et les espaces publics et près des écoles.</p>				
<p><b>Action 3</b></p> <p>Cibler les populations les plus vulnérables: familles, aînés, enfants.</p>	<p><b>Réalisée de façon récurrente</b></p> <p>Les lieux ciblés sont les suivants : parcs, espaces publics et écoles, où une présence policière accrue est assurée.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE</b></p> <p><b>Enjeu 3</b></p> <p>Prévenir le plus tôt possible dans les familles et avec les jeunes. Travailler à prévenir le contexte relié à l'émergence de la criminalité, donc pauvreté, monoparentalité, manque de ressources, etc.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Un soutien financier adéquat aux organismes dont c'est le mandat.</p>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>Objectif Sécurité Action a pris le mandat de mener ce projet à terme.</p>	<p>Parents-Secours pourrait renaître à cette fin.</p>			<p>Les partenaires regroupés dans Objectif Sécurité Action</p>
<p><b>Action 2</b></p> <p>Étendre l'expertise, les bonnes pratiques aux autres arrondissements; uniformiser l'approche.</p>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>Des démarches sont déjà entreprises dans ce sens.</p>				
<p><b>Action 3</b></p> <p>Mobilisation des partenaires; susciter l'engagement des acteurs locaux et une approche incitative.</p>	<p><b>Réalisée de façon récurrente</b></p> <p>La mobilisation des partenaires a été suscitée : la police, les directions d'école et les organismes communautaires participent.</p> <p>Deux policiers sociocommunautaires sont affectés à cette tâche.</p>				<p>Les directions d'école et OSA</p>

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : AMÉNAGEMENT URBAIN ET TRANSPORT</b></p> <p><b>Enjeu 1</b></p> <p>Plan d'aménagement d'Anjou a été suivi dans le passé. Nécessité de maintenir localement notre plan d'aménagement et son application.</p> <p>S'assurer que la réglementation locale soit appliquée et respectée (préoccupation des résidants).</p> <p>Nécessité de garder le Comité consultatif d'urbanisme, s'assurer que les bénéfices découlant du plan d'aménagement continuent de bénéficier à la population et aux entreprises.</p> <p>Émission de permis doit être conservée localement afin de garder la compétitivité de la qualité des services aux résidants et entreprises.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Obtenir l'engagement de la grande Ville de respecter et de continuer ce qui a déjà été commencé à Anjou et obtenir les mêmes sommes qu'avant pour réaliser le plan d'aménagement.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>La nouvelle charte de la Ville de Montréal accorde une décentralisation de pouvoirs à Anjou et maintient le principe d'un lieu de décision rapproché des citoyens pour tout ce qui concerne les services de proximité et l'identité de l'arrondissement.</p>	<p>Le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté le chapitre Anjou du plan d'urbanisme à son assemblée d'avril et l'a référé au conseil de Ville pour approbation finale.</p>			

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : AMÉNAGEMENT URBAIN ET TRANSPORT</b></p> <p><b>Enjeu 1 (Voir description page 19)</b></p> <p><b>Action 1 (suite)</b></p> <p>Obtenir l'engagement de la grande Ville de respecter et de continuer ce qui a déjà été commencé à Anjou et obtenir les mêmes sommes qu'avant pour réaliser le plan d'aménagement.</p>	<p>Le chapitre Anjou du plan d'urbanisme a été réalisé sous l'égide du conseil d'arrondissement.</p>				
<p><b>Action 2</b></p> <p>Maintenir et renforcer la réglementation locale avec priorité sur la réglementation de Montréal.</p>	<p><b>Modifiée et réalisée</b></p> <p>La nouvelle charte de la Ville de Montréal accorde une décentralisation de pouvoirs à Anjou et maintient le principe d'un lieu de décision rapproché des citoyens pour tout ce qui concerne les services de proximité et l'identité de l'arrondissement.</p> <p>À titre d'exemple, en 2004, une réglementation propre à Anjou a été adoptée concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-les nuisances (véhicules récréatifs permis à l'arrière, à certaines conditions);</li> <li>-les entrées charretières en parallèle sur une même propriété sont interdites.</li> </ul> <p>Les pouvoirs de l'une et de l'autre étant séparés, la réglementation d'Anjou ne peut avoir priorité sur celle de la Ville et la Ville ne peut intervenir dans les compétences propres à Anjou.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : AMÉNAGEMENT URBAIN ET TRANSPORT</b></p> <p><b>Enjeu 1 (Voir description page 19)</b></p> <p><b>Action 3</b></p> <p>Obtenir l'engagement de la grande Ville de respecter l'analyse et l'émission des permis localement.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>La nouvelle charte de la Ville de Montréal accorde une décentralisation de pouvoirs à Anjou et maintient le principe d'un lieu de décision rapproché des citoyens pour tout ce qui concerne les services de proximité et l'identité de l'arrondissement.</p> <p>L'émission des permis s'est poursuivie comme avant la fusion.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : AMÉNAGEMENT URBAIN ET TRANSPORT</b></p> <p><b>Enjeu 2</b></p> <p>Transport en commun (est de Montréal).</p> <p>Modernisation de l'autoroute Notre-Dame – nécessité d'assurer la fluidité de la circulation des personnes et des biens. Aucun compromis sur la fluidité dans l'intérêt des citoyens et des entreprises. Urgence pour l'est.</p> <p>Construction du pont de la 25 – la Ville doit assurer la stabilité économique de l'est par la construction du pont pour le transport des personnes et des biens.</p> <p>Faux débat – étalement urbain – pont de la 25 doit être analysé sous l'angle économique.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Comité conjoint ville de Montréal/ ministère des Transports du Québec doit impliquer les représentants de l'est afin que la ville de Montréal dévoile sans délai son projet et que la construction de l'autoroute Notre-Dame débute sans délai dans l'intérêt de la population et des entreprises.</p>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>Les négociations avancent lentement entre Québec et la Ville.</p>	<p>Une entente a été annoncée en juin 2005 et la planification des travaux a commencé.</p>			

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : AMÉNAGEMENT URBAIN ET TRANSPORT</b></p> <p><b>Enjeu 2</b></p> <p>Transport en commun (est de Montréal).</p> <p>Modernisation de l'autoroute Notre-Dame – nécessité d'assurer la fluidité de la circulation des personnes et des biens. Aucun compromis sur la fluidité dans l'intérêt des citoyens et des entreprises. Urgence pour l'est.</p> <p>Construction du pont de la 25 – la Ville doit assurer la stabilité économique de l'est par la construction du pont pour le transport des personnes et des biens.</p> <p>Faux débat – étalement urbain – pont de la 25 doit être analysé sous l'angle économique.</p> <p><b>Action 2</b></p> <p>Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec doivent annoncer rapidement la construction du pont de la 25.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p> <p>Les négociations avancent lentement entre Québec et la Ville. La Ville n'a toutefois pas une position favorable à ce projet.</p>	<p>Ce projet fait l'objet d'audiences publiques par le BAPE.</p>			

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : AMÉNAGEMENT URBAIN ET TRANSPORT</b></p> <p><b>Enjeu 3</b></p> <p>Prolongement du métro vers l'est. Nécessité de prolonger sans délai le métro vers l'est. Ne pas orienter le métro vers le nord pour bénéficier à Laval – consensus station Bélanger/Galeries d'Anjou; plan d'urbanisme Anjou a toujours situé station Bélanger/Galeries d'Anjou et station vers l'est avec possibilité de stationnement incitatif à Bourget.</p> <p>Meilleure desserte du parc industriel par transport en commun, court terme (6 mois).</p> <p>Construction du boulevard Bourget (nord/sud). Nécessité de le construire pour désengorger le transport par camions sur Ray-Lawson et autres. Priorité à court terme.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Obtenir l'engagement de la ville de Montréal, du ministère des Transports du Québec et de l'Agence métropolitaine de transport de prolonger le métro vers l'est, et non pas vers le nord.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>L'objectif poursuivi par Anjou a été atteint : le métro sera prolongé vers l'Est Les sites déterminés au stade de la planification pour le prolongement du métro sont ceux que préconisait Anjou : station à l'angle Galeries d'Anjou et Bélanger et station à l'angle Châteauneuf et Roi-René.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : AMÉNAGEMENT URBAIN ET TRANSPORT</b></p> <p><b>Enjeu 3</b></p> <p>Prolongement du métro vers l'est. Nécessité de prolonger sans délai le métro vers l'est. Ne pas orienter le métro vers le nord pour bénéficier à Laval – consensus station Bélanger/Galeries d'Anjou; plan d'urbanisme Anjou a toujours situé station Bélanger/Galeries d'Anjou et station vers l'est avec possibilité de stationnement incitatif à Bourget.</p> <p>Meilleure desserte du parc industriel par transport en commun, court terme (6 mois).</p> <p>Construction du boulevard Bourget (nord/sud). Nécessité de le construire pour désengorger le transport par camions sur Ray-Lawson et autres. Priorité à court terme.</p> <p><b>Action 2</b></p> <p>Obtenir l'engagement de la ville de Montréal et du ministère des Transports du Québec de construire le boulevard Bourget.</p>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>La demande suit son cours.</p>	<p>Cette position est prise officiellement et figure tant dans le chapitre Anjou du plan d'urbanisme que dans celui de la Ville.</p>			

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT</b></p> <p><b>Enjeu 1</b></p> <p>Consolider et accroître la proportion d'espaces verts (publics et privés), de même qu'en optimiser l'utilisation.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Favoriser l'usage optimal d'espaces existants en améliorant la qualité de leur aménagement et officialiser leur statut (boisé Anjou, lac, etc.).</p>	<p><b>En cours de réalisation, avec volets complétés</b></p> <p>Des travaux ont été réalisés dans 3 parcs : deux ont été rénovés (parcs Peterborough et Talcy) et un est tout nouveau (parc Antioche).</p>	<p>Des sentiers seront réalisés à Anjou-sur-le-lac, notamment.</p> <p>Travaux au parc Spalding.</p> <p>Le plan d'urbanisme, adopté par le Conseil d'arrondissement, privilégie la réalisation d'un plan directeur d'aménagement du Bois d'Anjou, pour assurer sa mise en valeur.</p>	1,25 M\$		
<p><b>Action 2</b></p> <p>Développer des partenariats visant la co-utilisation d'espaces existants (publics et privés) et en permettre le réaménagement.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p> <p>Cette question n'a pu être abordée.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT</b></p> <p><b>Enjeu 1</b></p> <p>Consolider et accroître la proportion d'espaces verts (publics et privés), de même qu'en optimiser l'utilisation.</p> <p><b>Action 3</b></p> <p>Poursuivre et accroître les efforts de verdissement, les programmes subventionnés (publics et privés), la plantation d'arbres. Parachever l'aménagement.</p>	<p><b>En cours de réalisation, avec volets complétés</b></p> <p>Un grand nombre d'arbres est planté chaque année. Depuis 2002, quelques centaines d'arbres ont été plantés, dont 100 en 2004.</p> <p>Le règlement sur l'interdiction des pesticides a été adopté.</p> <p>En ce qui concerne le parachèvement de l'aménagement, voir l'action 1, ci-devant.</p>	<p>Le chapitre local du plan d'urbanisme comprend des dispositions sur les arbres.</p> <p>En 2005, Anjou adoptera un règlement sur les arbres.</p>	100 000 \$ par an		
<p><b>Enjeu 2</b></p> <p>Améliorer l'offre du transport en commun sur le territoire d'Anjou (secteurs commercial, industriel et résidentiel).</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>S'assurer que le tracé qui sera retenu pour le métro respectera la volonté de la population de l'arrondissement Anjou. Cela aura pour effet d'en maximiser l'usage, tout en diminuant les impacts de l'usage de l'automobile.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>L'objectif poursuivi par Anjou a été atteint : le métro sera prolongé vers l'Est. Les sites déterminés au stade de la planification pour le prolongement du métro sont ceux que préconisait Anjou : station à l'angle Galeries d'Anjou et Bélanger et station à l'angle Châteauneuf et Roi-René.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT</b></p> <p><b>Enjeu 2</b></p> <p>Améliorer l'offre du transport en commun sur le territoire d'Anjou (secteurs commercial, industriel et résidentiel).</p> <p><b>Action 2</b></p> <p>Piste cyclable.</p>	<p><b>En cours de réalisation, avec volets complétés</b></p> <p>Le tracé global a été refait. Les Angevins disposent maintenant d'un réseau de 14 km. Un nouveau tronçon a été aménagé le long des Galeries d'Anjou.</p>	<p>Avec la collaboration du ministère des Transports et à la faveur des travaux de réfection des viaducs, une piste plus sécuritaire passera sur les viaducs des Galeries d'Anjou et Yves Prévost.</p>	300 000 \$		
<p><b>Enjeu 3</b></p> <p>Poursuivre les efforts pour réduire l'impact des nuisances: odeurs, vibrations et bruits, poussière, pesticides.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Poursuivre les efforts visant la réduction des nuisances: normes existantes et adéquates.</p>	<p><b>En cours de réalisation, avec volets complétés</b></p> <p>Des efforts particuliers ont été faits pour réduire les nuisances entre le power-center du secteur Anjou-sur-le-Lac et les résidences. En 2004, un mur de séparation a été aménagé pour augmenter la sécurité</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT</b></p> <p><b>Enjeu 3</b></p> <p>Poursuivre les efforts pour réduire l'impact des nuisances: odeurs, vibrations et bruits, poussière, pesticides.</p> <p><b>Action 1 (suite)</b></p>	Des échanges ont lieu avec l'arrondissement de St-Léonard pour convenir d'un plan d'action en faveur des résidences situées à proximité du parc industriel de cet arrondissement.	Le plan d'action prévoit que la butte sera réaménagée.			
<p><b>Action 2</b></p> <p>S'assurer que le service d'inspection de l'ancienne CUM sera maintenu à Montréal.</p>	<p><b>Réalisée</b></p> <p>Le service est maintenu dans le cadre de la Ville.</p>				
<p><b>Action 3</b></p> <p>Favoriser le dialogue: entreprise - Ville - citoyen, afin de démystifier et de sensibiliser. Création d'un comité sur la qualité de vie: municipalité, arrondissement, citoyens, industries.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p> <p>Cette question n'a pu être abordée.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : INFRASTRUCTURES ET ENTRETIEN URBAIN</b></p> <p><b>Enjeu 1</b></p> <p>Réhabilitation voirie – aqueduc – égouts; l'argent dédié à la réhabilitation des infrastructures doit être accru. Les services de la ville connaissent la problématique. Le besoin d'argent est urgent, parce que la qualité de vie des citoyens va de pair avec la qualité des infrastructures.</p> <p>La qualité des infrastructures et des programmes d'intervention doit être maintenue.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Obtenir l'engagement financier de la grande Ville pour les sommes d'argent nécessaires aux infrastructures.</p>					
	<p><b>Réalisée de façon récurrente</b></p> <p>L'engagement financier a été obtenu, en particulier en faveur des réseaux d'eau et de la décontamination des sols.</p>		1 M\$ (sols)		

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : INFRASTRUCTURES ET ENTRETIEN URBAIN</b></p> <p><b>Enjeu 2</b></p> <p>Le parc de véhicules (105) de l'arrondissement qui sert la population angevine doit être maintenu et amélioré. Les sommes d'argent d'Anjou doivent être retournées à Anjou dans l'intérêt de la population.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Obtenir l'engagement financier de la grande Ville pour les sommes d'argent nécessaires pour le parc de véhicules.</p>	<p><b>Réalisée de façon récurrente</b></p> <p>L'engagement a été obtenu sans discontinuer depuis 2002.</p>	<p>300 000 \$ (05)</p>	<p>1,5 M\$ sur 3 ans</p>		

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : INFRASTRUCTURES ET ENTRETIEN URBAIN</b></p> <p><b>Enjeu 3</b></p> <p>Entretien du réseau routier: avant 2 000 000 \$ – aujourd'hui; 0 \$. Anjou doit maintenir ses infrastructures et son réseau routier. Budget doit être remis à Anjou pour continuer de donner un service de qualité à ses citoyens. Nécessité d'avoir l'argent pour faire une gestion intégrée de tous les aspects (voirie, aqueduc, égouts, etc.).</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Obtenir de la grande Ville les sommes d'argent dont Anjou bénéficiait avant la fusion pour les infrastructures (voirie, aqueduc, égouts, entretien, réseau routier).</p>	<p><b>Réalisée de façon récurrente</b></p> <p>Les sommes dont bénéficiait Anjou avant la fusion ont en fait été augmentées. Depuis 2003, Anjou a bénéficié d'une somme de 2,3 M\$ par année, une augmentation de 15%.</p>	<p>2,5 M\$ en 2005.</p>	<p>2,3 M\$ par an</p>		
<p><b>Action 2</b></p> <p>De plus, des sommes additionnelles pour les améliorer, y compris pour faire une gestion intégrée de tous les aspects.</p>	<p><b>Réalisée de façon récurrente</b></p> <p>La collectrice du parc industriel a été refaite, de même que celle du boul. Ray-Lawson (03).</p> <p>Un programme d'entretien de l'arrondissement a permis de vérifier toutes les bornes d'incendies et de faire les réparations qui s'imposaient.</p>	<p>La réfection des voies de service Ouest de l'Autoroute-40 et d'autres infrastructures du parc industriel.</p>	<p>800 000 \$</p>		

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : CULTURE, LOISIRS ET SPORTS</b></p> <p><b>Enjeu 1</b></p> <p>Développement des acquis aux plans de la culture, des loisirs et du sport.</p> <p><b>Action 1</b></p> <p>Acquisition d'un complexe multifonctionnel par des démarches de financement auprès des gouvernements, d'entreprises privées et de citoyens.</p>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>Une démarche a été faite auprès de la commission scolaire English Montreal, mais n'a pas encore abouti.</p>				
<p><b>Action 2</b></p> <p>Cure de rajeunissement de toutes les infrastructures actuelles.</p>	<p><b>En cours de réalisation</b></p> <p>Climatisation et chauffage ont été revus dans plusieurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- bibliothèque,</li> <li>- administration de la Direction.</li> </ul>		300 000 \$		
<p><b>Action 3</b></p> <p>Dotation adéquate en termes de ressources humaines et matérielles pour assurer le développement.</p>	<p><b>Non réalisée</b></p> <p>La situation antérieure a été maintenue.</p>				
<p><b>Action 4</b></p> <p>Participation du citoyen à l'ensemble du projet de développement.</p>	<p><b>Réalisée de façon récurrente</b></p> <p>Deux consultations ont eu lieu en 2003 et 2004.</p>				

ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES SOURCE : COMPTE RENDU DU SOMMET DE L'ARRONDISSEMENT 2002	RÉALISATIONS 2002-2004	PRÉVISIONS 2005	BUDGET 2002-2004		PARTICIPATION EXTERNE
			PTI*	FONCTIONNEMENT	
<p><b>THÈME : CULTURE, LOISIRS ET SPORTS</b></p> <p><b>Enjeu 1</b> Développement des acquis aux plans de la culture, des loisirs et du sport.</p> <p><b>Action 5</b> Conservation du patrimoine culturel.</p>	<p><b>Réalisée de façon récurrente</b> Deux consultations ont eu lieu avec les organismes (en 2003 et 2004), notamment sur la culture.</p>				Organismes culturels
<p><b>Action 6</b> Respect de la tarification actuelle des différents programmes associatifs et municipaux.</p>	<p><b>Réalisée</b> La tarification a été maintenue.</p>				